

LA REVUE DU

vin

DE FRANCE

larvf.com

Languedoc

Nos découvertes à Limoux  
Cabardès et Malepère

# LES PLUS BEAUX CABERNETS FRANCS DE LOIRE

Toutes les nuances de ce grand  
cépage rouge en 100 cuvées

Selosse et  
Macquesson

Deux styles  
champenois

ENQUÊTE  
POURQUOI LA VIGNE  
EST EN DANGER

BOUCHÉE À LA REINE  
Avec un blanc ou  
un champagne ?



LE SALON  
MILLÉSIME BIO  
96 cuvées phares  
à Montpellier

Dégustation  
mythique  
PIÉMONT  
contre  
BOURGOGNE

Vive le cinéma !  
Cédric Klapisch  
homme de l'année

M 08279 - 618 - F - 6,95 € - RD



VINS ET VINTAGE

# Mini Fiat, maxi plaisir



Jean-Marie Paul, du château Réal Martin, utilise le capital sympathie de sa Fiat 500 cabriolet Maggolina.

Depuis 2001, Jean-Marie Paul cultive 40 hectares de vignes en Provence et produit des vins qu'il veut esthétiques, tout comme ses voitures.

Sur les chemins chaotiques escalandant les coteaux de ses vignes de Réal Martin, près de Brignoles, Jean-Marie Paul, au volant de son 4X4, est intarissable : « En 2001, j'ai eu le coup de foudre pour ce vignoble de 40 hectares, magnifique par son terroir, son exposition privilégiée et son altitude à 350 m qui donne de la fraîcheur au fruit la nuit ». Un domaine qui, du temps des comtes de Provence, faisait 1500 hectares, englobant aussi le vignoble de Miraval, celui de ses voisins Brad Pitt et Angelina Jolie. « En 2017, entre les grêlons, la sécheresse et les sangliers, nous avons perdu 50 % de la récolte ! Mais la qualité de ce millésime sera exceptionnelle », affirme Jean-Marie Paul.

Les aléas de la nature n'altèrent pas sa passion. « Faire son vin procure une énorme satisfaction, comme pour un peintre qui, avec ses

tubes de couleur, réalise une belle composition. Un bon vin, c'est comme une œuvre d'art. Cela a magnifiquement complété mon activité professionnelle », clame-t-il.

Car son entreprise familiale, le traiteur Butard Enescot, s'est propulsée aux côtés des plus grands (Lenôtre, Potel et Chabot...). « Et je suis ravi lorsque, après une dégustation à l'aveugle de plusieurs vins, nos clients commandent le nôtre ! », se réjouit Jean-Marie Paul.

Son goût de l'esthétique pour le vin, il le partage aussi avec les belles carrosseries. Mais il surprend en sortant du garage celle qui est pour lui la plus craquante : une Fiat 500 cabriolet Maggolina, fabriquée à un seul exemplaire pour le salon de Turin en 1967. « Je m'en sers souvent car, dans la rue, son capital sympathie est extraordinaire ! »

Philippe Genet (vinsetvintage.fr)



L'AVIS DU JURISTE

## Le hashtag est-il contraire à la loi Évin ?

De Facebook à Instagram, en passant par Twitter, les réseaux sociaux pèsent lourd dans les stratégies de communication des grandes marques de vins et spiritueux. Internet fait d'ailleurs partie depuis 2009 des supports de communication autorisés par la loi Évin. Sur ces réseaux sociaux, le hashtag (#) est un outil d'interaction avec les utilisateurs. Pourtant, son utilisation n'est pas anodine, comme en témoigne la décision de la Cour de cassation du 3 juillet 2013, condamnant une campagne de publicité Ricard lancée en juin 2011. Cette campagne comptait des visuels représentant une bouteille de Ricard assortie du slogan "Un Ricard, des rencontres" sur fond de nuages de couleurs représentant les associations de sirops, et numérotés avec des hashtags "Rencontre #01 RICARD/EAU", "Rencontre #34 RICARD/GRENADINE", etc. Elle s'accompagnait d'une application mobile donnant accès à des recettes de cocktails à base de Ricard que l'utilisateur pouvait partager sur Facebook.

Selon le groupe de spiritueux, les chiffres précédés de # constituaient des références objectives sur la composition du produit. Mais la Cour de cassation n'a pas été sensible à l'eau de cet argumentaire, jugeant que l'utilisation du # avait ici pour but d'attirer l'attention « d'un consommateur jeune, sensible aux nouvelles technologies ». Contraire à la loi Évin donc... Si les réseaux sociaux offrent une réelle opportunité marketing, ils sont tout autant surveillés par les ligues anti-alcooliques telles que l'Anpaa.

**Jean-Baptiste Thial de Bordenave**  
 Directeur du département LexWine  
 au cabinet Inlex IP Expertise